

\*\*\* L'équipe de rédaction du BioClips prend congé pour la période estivale.  
Nous serons de retour en septembre. Bonnes vacances! \*\*\*

## au menu

- Programmes relatifs aux coûts de production en Ontario
- Révision de la PAC dans l'Union européenne
- Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce
- Parlement européen : résolution sur l'utilisation des antibiotiques pour les animaux d'élevage et de compagnie

### Programmes relatifs aux coûts de production en Ontario

En Ontario, à l'occasion du dépôt du budget, en mars 2011, le ministre des Finances, M. Dwight Duncan, a annoncé que le programme de gestion des risques fondé sur les coûts de production, qui est à la disposition des producteurs de céréales et d'oléagineux depuis quatre ans, sera prolongé. Ce programme est semblable au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles du Québec. De plus, le gouvernement ontarien a indiqué que cette mesure de gestion des risques s'étendra aux secteurs des bovins, des porcs, des moutons, des veaux et de l'horticulture comestible. Selon les premières informations obtenues par les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, cette extension du programme pourrait être en vigueur dès 2011.

Par ailleurs, un programme d'autogestion du risque destiné au secteur des produits horticoles comestibles sera mis sur pied. Il s'agira fort probablement d'une bonification du programme Agri-investissement. Rappelons que le secteur horticole a déjà bénéficié d'une mesure de ce type de 1995 à 2006 (bonification du Compte de stabilisation du revenu net).

Source : Budget de l'Ontario 2011.

### Révision de la PAC dans l'Union européenne

La révision de la Politique agricole commune (PAC) est toujours au cœur des discussions que mènent les États membres de l'Union européenne (UE). Pilotant la révision de la PAC, qui doit être mise en œuvre en 2014, la Commission européenne poursuit trois objectifs principaux : la sécurité de l'approvisionnement au moyen de produits de qualité et sûrs, l'utilisation durable des ressources naturelles et l'équilibre des territoires ruraux.

Les principales orientations suggérées en novembre 2010 par M. Dacian Cioloș, le commissaire désigné à l'agriculture et responsable de la révision de la PAC, « semblent de plus en plus à même de servir de base à un compromis ». En effet, le 25 mai 2011, un vote quasi unanime (40 voix en faveur de la proposition contre 1 vote négatif et 4 abstentions) s'est tenu à la Commission de l'agriculture du Parlement européen concernant un projet de résolution qui préciserait les principales balises gouvernant la nouvelle PAC, à savoir :

- « des critères objectifs pour une distribution plus équitable des aides directes ;
- « l'instauration d'un paiement "vert" financé à 100 % par l'UE ;
- « une ligne budgétaire spécifique pour faire face aux crises de marché ».

Ce projet de résolution sera ensuite soumis au Parlement européen, à l'occasion de la session plénière des 22 et 23 juin prochains à Bruxelles. Par ailleurs, les députés souhaitent que le budget de la PAC, pour le cadre financier de 2014-2020, ne soit pas inférieur à celui de 2013, puisque, selon eux, un gel ne serait pas une option viable. Ils proposent plutôt une augmentation d'au moins 5 %. Les offres de la Commission de Bruxelles, en ce qui a trait à la réforme du budget, sont prévues pour le 29 juin.

Source : « Réforme de la PAC : début de consensus », *Agra Europe*, 30 mai 2011.

### Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce

Malgré les nombreuses rencontres qui ont eu lieu depuis le début de l'année, les négociations en vue de conclure le cycle de Doha, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont toujours dans l'impasse. Devant l'impossibilité de faire progresser les questions clés touchant notamment l'accès aux marchés dans le secteur agricole et non agricole et celui des services, les pays membres de l'OMC ont reconnu qu'il

est devenu impossible de faire aboutir ce cycle de négociations d'ici la fin de l'année 2011.

Au cours de la rencontre informelle du Comité des négociations commerciales du 31 mai dernier, les pays participants ont tout de même indiqué qu'ils demeureraient déterminés à mener à bien les négociations sur la base du mandat défini à Doha en 2001. Ils ont également réitéré leur volonté de voir les résultats de ces négociations faire l'objet d'un « engagement unique » des pays membres. Cela signifie que l'ensemble des membres devront se mettre d'accord sur tous les sujets pour que ce cycle de négociations puisse être succès.

Dans l'espoir de donner un nouvel élan aux discussions, les participants ont décidé de faire des efforts pour s'entendre sur un ensemble de sujets axés sur le développement d'ici la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir en décembre 2011. L'on doit toutefois convenir de ces sujets, ce qui est loin d'être acquis.

Sources : Site Internet de l'OMC, « Doha light takes shape as WTO members lower ambition », *Bridges Weekly Trade News Digest*, 1<sup>er</sup> juin 2011.

### Parlement européen : résolution sur l'utilisation des antibiotiques pour les animaux d'élevage et de compagnie

Le Parlement européen a adopté récemment une résolution qui vise, entre autres choses, à réduire l'utilisation des antibiotiques non seulement chez les animaux d'élevage, mais aussi chez les animaux de compagnie. Cette résolution, qui est le fruit de réflexions et de débats qui ont animé le Parlement, fait notamment suite à la formulation d'un avis conjoint sur la résistance aux antimicrobiens centré sur les infections zoonotiques<sup>1</sup>.

Selon la résolution adoptée le 12 mai dernier, l'objectif que poursuivent les eurodéputés montre que les antimicrobiens demeurent l'outil le plus efficace pour combattre la maladie. Cependant, pour éviter le développement d'une résistance, ils recommandent la prudence dans l'utilisation de ces produits et requièrent la mise au point de meilleures techniques d'élevage. Aussi, pour soutenir cet aspect de la résolution, certaines actions seront menées. Par exemple, le Parlement européen demande à la Commission européenne de définir un cadre juridique afin d'améliorer la collecte de données concernant la vente de médicaments et l'utilisation qui en est faite à l'égard de chaque type d'animaux ; il enjoint aussi de faire en sorte que cette collecte soit harmonisée et commune aux États membres de l'Union européenne et que les résultats puissent être comparables. Le Parlement demande également que des efforts accrus soient consacrés à la recherche de nouveaux antimicrobiens et de solutions de rechange, comme la vaccination. En outre, il incite les États membres à effectuer une surveillance et un suivi de la résistance aux antibiotiques chez les animaux d'élevage et de compagnie et à ajuster les budgets de l'Office alimentaire et vétérinaire et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments afin de mener les inspections et les analyses requises.

Enfin, le Parlement européen confie à son président la tâche de transmettre cette résolution au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne. Si cette résolution ne constitue pas en soi un texte législatif, elle traduit tout de même une préoccupation croissante dans l'Union européenne sur le sujet. Si des mesures étaient éventuellement adoptées, elles devraient respecter les dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et de l'Accord de partenariat économique et commercial global liant le Canada et l'Union européenne qui est actuellement en cours de négociation.

Source : « Le Parlement européen demande une utilisation plus modérée des antibiotiques dans l'élevage », *Agra Europe*, 23 mai 2011 ; « Séance plénière – Textes adoptés », Parlement européen, 12 mai 2011 (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0238+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>).

<sup>1</sup> Avis émis en octobre 2009 par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'Agence européenne des médicaments et le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux.

